

6 Société et Culture

Justice/Grève des magistrats
Le mouvement se durcitAnita Jordanah
TSOUMBA
Libreville/Gabon

APRÈS quinze jours d'une grève d'avertissement, lancée le 28 novembre dernier, les magistrats regroupés au sein du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) ont décidé hier, à la faveur d'une assemblée générale tenue dans la salle d'apparat du palais de justice de Libreville, de durcir leur mouvement de grève. Ce, en décrétant "une grève illimitée avec un service minimum restreint".

Selon les hommes en toge, cette décision viendrait de l'insatisfaction des points inscrits au cahier de revendications soumis à la tutelle. « Suite aux discussions que nous avons eues avec notre tutelle, et au vu des normes de satisfaction de ces revendications que nous avons fixées, nous nous sommes rendus compte que les avancées n'ont pas atteint ces différentes normes. Raison pour laquelle l'assemblée générale a décidé que ces résultats étaient vraiment insuffisants, et a jugé les avancées insatisfaisantes. Nous avons donc décidé de reconduire la grève. Cette



Le bureau directeur du Synamag ayant dirigé l'assemblée générale.

fois-ci en illimité, avec un service limité minimum, délimité suivant un canevas que nous allons définir, de sorte que seuls les usagers concernés par le champ d'action de ce service minimum soient reçus», a indiqué Justin Loundou, premier vice-président du Synamag. En effet, sur six points inscrits au cahier de revendications du Synamag, si certains sont en voie de trouver satisfaction, nombreux sont, néanmoins, restés au point mort. On peut noter, entre autres, la mise à disposition des bâtiments devant abriter les tribunaux administratifs de Port-Gentil et Franceville, afin de rendre ceux-ci fonctionnels. Un point sur lequel les magistrats solli-

citent une convention, un véritable acte d'engagement signé du ministre et de l'entrepreneur indiquant également la date de début effectif et de fin des travaux. Sur l'attribution d'un immeuble à Batterie IV, dans le premier arrondissement de Libreville, occupé à ce jour par le ministère de l'Égalité des chances, « nous avons dit au ministre que si tant est vrai que ce bâtiment doit nous revenir, que le secrétaire général du Gouvernement nous signe un document indiquant clairement que ce bâtiment est désormais la propriété du ministère de la Justice. Avec ces documents, on peut convaincre les collègues et dire qu'effectivement, ce point a avancé en



À mains levées, les magistrats ont voté pour une grève illimitée.

attendu que les occupants actuels trouvent d'autres locaux», a expliqué M. Loundou. Autre motif de la grogne des magistrats, la non application du décret n° 0404 du 20 août 2015 fixant le régime de rémunération des agents civils de l'État et portant reclassement. Là, il était question qu'une simulation de son application visant à lever l'incompréhension au niveau des services de la Fonction publique soit faite à l'endroit des magistrats. A ce jour, disent-ils, le point qui devrait trouver satisfaction dès janvier 2017, semble ne pas intéresser la tutelle. Les réunions de validation de ladite simulation sont sans cesse reportées sine die.

L'équité dans le règlement de la Prime d'incitation à la performance, les costumes d'audience, des affectations jugées inappropriées ne respectant pas les principes de spécialités de chaque ordre et de l'immovibilité sont, autant de points jugés insatisfaits, selon les membres du Synamag. Pour rappel, les magistrats ont lancé, le 28 novembre dernier, une grève dite d'avertissement visant à attirer l'attention de l'Exécutif sur le traitement réservé à ce corps de métiers. Par ailleurs, les grévistes indiquent que la paralysie du Palais de justice sera perceptible sur toute l'étendue du territoire, avec leur entrée effective en grève depuis hier.

Vie syndicale/Usytpog

L'examen des questions sociales à l'ordre du jour

ESSONE-NDONG
Libreville/Gabon

C'EST à un véritable tour d'horizon de la situation socio-économique du pays que s'est livré, récemment, le directoire de l'Union des syndicats des travailleurs des zones portuaires du Gabon (Usytpog). Tout y est passé : récurrence des grèves dans les administrations (éducation, justice...), vie chère, licenciements dans les sociétés maritimes, examen et finalisation des conventions sectorielles...

Le président de l'Usytpog, Philippe Djoula et les siens, ont, au cours de ce tour de table, passé en revue (pour s'en inquiéter) les tensions sociales existantes qui obèrent l'activité socio-économique. L'ampleur de ce malaise est telle qu'elle nécessite une thérapie proportionnelle aux maux, ont estimé les participants. S'agissant des mouvements observés ça et là, l'Usytpog souhaite que le gouvernement prenne l'ensemble de ces problèmes à bras-le-corps, en accédant aux revendications des grévistes. Pour cela, elle émet le vœu

qu'une réflexion d'ensemble soit menée par tous les protagonistes, en vue de trouver des pistes idoine de sortie de crise. Car, pour eux, le statu quo actuel comporte des conséquences dont personne ne pourra demain prédire la gravité.

Déjà, déclarent-ils, « c'est l'un des facteurs de la volatilité du panier de la ménagère ». La vie chère grève lourdement le pouvoir d'achat en ne permettant plus aux familles de joindre les deux bouts. Certes, ajoutent-ils, « si la crise sociale actuelle y joue un rôle, d'autres éléments, telle que la parafiscalité, y sont prépondérants. »

C'est surtout ce volet de la parafiscalité qui est tenu pour responsable de l'alourdissement du panier de la ménagère, en raison de son importance qui inlue, au finish, sur la grille des prix finaux. Et à ce niveau, les syndicalistes pensent que « le mauvais procès » fait à certaines sociétés maritimes (Bolloré, notamment) doit s'étendre à d'autres administrations, qui interviennent dans les circuits d'importation des marchandises. Au regard de la complexité



Philippe Djoula (à gauche) présidant les travaux de la rencontre de l'Usytpog.

de ce dossier de la « Vie chère », l'Usytpog propose d'ailleurs la tenue d'un débat national, avec la participation des partenaires sociaux, afin que soient examinés tous les rouages, et que les goulots d'étranglement puissent être levés. Cependant, les participants ont requis du gouvernement qu'il fasse intervenir ses instruments de contrôle des prix. La flambée observée à ce niveau étant deve-

nue si inquiétante... Par ailleurs, la rencontre s'est penchée sur les licenciements des personnels dont cette centrale syndicale a été saisie. A l'examen des motifs de ceux-ci, il apparaît des incohérences dont les directions de ces entreprises n'ont pas voulu tenir compte et qui invitent les parties à de nouvelles discussions. De nouvelles rencontres avec ces sociétés seront déterminantes

quant au sort de ces agents menacés. Dans la foulée, l'Usytpog s'est à nouveau inquiétée du retard préjudiciable pris par le gouvernement dans l'examen de nouvelles conventions collectives sectorielles posées sur son bureau depuis lors. Il y a urgence qu'elles soient traitées pour leur réadaptation aux nouvelles exigences légales par rapport à la réglementation du travail.

Ici et ailleurs

- Attendu en Suède
Bob Dylan, l'ombre d'un doute



Photo : AFP

Le chanteur Bob Dylan a programmé trois concerts en Suède en avril prochain, a annoncé Live Nation hier, lui donnant l'occasion de recevoir son prix Nobel de littérature après son absence au banquet de Stockholm. Le lauréat avait décliné la traditionnelle invitation à la cérémonie du 10 décembre, prétextant "d'autres engagements". Il a envoyé un discours de remerciements où il a confié son étonnement de voir son nom aux côtés de ceux d'auteurs comme Rudyard Kipling, Albert Camus ou Ernest Hemingway. L'Académie suédoise, qui attend de lui un discours de réception, traditionnellement plus fourni, a dit ne pas savoir s'il profiterait de sa venue pour ces concerts à Stockholm les 1er et 2 avril, et à Lund (sud) le 9 pour enfin recevoir le prestigieux prix.

- Golden globes
"La La Land" en tête

La comédie musicale "La La Land" de Damien Chazelle part en tête de la course aux Golden Globes avec sept nominations, et la française Isabelle Huppert est nommée pour "Elle" de Paul Verhoeven. Elle concourt aux côtés notamment de Natalie Portman ("Jackie") et Amy Adams pour le prix de la meilleure actrice dans un film dramatique. "Moonlight", "Manchester by the Sea" et "Florence Foster Jenkins" suivent "La La Land" en termes de nominations avec, respectivement six, cinq et quatre citations pour la cérémonie du 8 janvier.

- Pneumonie chez les bébés
Prévention et massage

Fondée en 2010 par Abou-bakar Sylla, un kiné, l'ONG Agis (Association Graine d'Ivoire et Santé) lutte contre la pneumonie, financée par des fonds privés et du mécénat d'entreprises notamment. Et régulièrement, ses membres bénévoles se rendent dans les quartiers défavorisés ou dans les villes de l'intérieur du pays pour y mener des séances de kinésithérapie respiratoire. L'ONG associe ces séances à des consultations médicales et à une "école de mamans", où celles-ci apprennent comment mieux soigner leurs enfants et éviter les infections.

Rassemblés par
F.S.L.